

19



Mission permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies
et des autres organisations internationales à Genève
Ch. Louis-Dunant, 15 - 1202 - Genève / Suisse
Tél.: (+41) (0)22 332 50 00 / Fax: (+41) (0)22 910 07 51
E-mail: mission.brazil@delbrasgen.org

Conseil des droits de l'homme
EPU - 16^{ème} Session
Burkina Faso

Ambassador Maria Nazareth Favarini Azerêdo

Intervention du Brésil

Le Brésil souhaite la bienvenue à la délégation du Burkina Faso au deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel et le félicite pour son rapport national, qui représente un progrès significatif vers la protection et la promotion des droits de l'homme depuis le dernier examen.

Nous constatons avec satisfaction - conformément aux recommandations formulées par le Brésil lors du premier cycle - la création du Conseil National de Lutte contre la Pratique de l'excision, ainsi que les consultations en vue de la ratification du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Faisant suite à l'intervention du Brésil lors du premier cycle, nous tenons à exprimer notre préoccupation en ce qui concerne la discrimination des femmes, tant au sein de la famille que dans la sphère publique, ainsi qu'au sujet de la persistance du travail des enfants.

A cet égard, dans l'esprit constructif et de coopération de l'EPU, le Brésil souhaite présenter deux recommandations au Gouvernement du Burkina Faso:

1) premièrement, de prendre des mesures concrètes visant à adopter une législation spécifique pour interdire la violence et la discrimination, directes et indirectes, contre les femmes en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes.

2) deuxièmement, de promouvoir de nouvelles consultations internes visant à l'adoption d'un code de protection de l'enfant en accord avec la Convention relative aux Droits de l'enfant;

Je vous remercie Monsieur le Président.